

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 JUIN 2020

Présents : Mmes, Marie-Odile MAINGUET, Armelle BIDAULT, Brigitte FERRY- DAESCHLER, Marianne CHAMBARD, Dominique LAMY, Hélène ECOIFFIER, Evelyne SOLLER.

Mrs Christophe RACLE, Nicolas BALDOIN, Jean-Pierre GUY-COICHARD, Guillaume TISSOT, Alexandre VERNAZ, Michaël SORNAY, Olivier BLANC, Jacques BOLOT.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Marianne Chambard

Convocation : 27 mai 2020

Madame la Maire remercie la précédente équipe municipale et plus particulièrement Michel Brutillot pour leur investissement et leur disponibilité tout au long de ces années. Et rappelle que les Montinois ont toujours apprécié leur travail.

Indemnités du maire et des adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de fixer, à compter du 26 mai 2020, les indemnités du maire et des adjoints, comme suit :

- Indemnité du maire : 20 % de l'indice 1027, soit la somme mensuelle de 777.88 € brut
- Indemnité des adjoints : 5.55 % de l'indice 1027, soit la somme mensuelle de 215.86 € brut

Pour info lors de la précédente mandature le maire avait 777.88 € brut et les adjoints avaient 287.81 € (brut) x 3 adjoints. Ce qui fait que même avec 4 adjoints le montant total des indemnités est équivalent aux indemnités perçues précédemment.

Domaines de compétences des adjoints :

Christophe Racle : supervision des employés communaux et voirie

Brigitte Ferry - Daeschler : vie communale, sociale et associative (jeunesse, fête et cérémonies)

Nicolas Baldoïn : bâtiments et voirie

Jean-Pierre Guy – Coichard : communication et gestion de la salle

Budget : Maire, secrétaire et commission finances

Urbanisme : Maire et l'ensemble des adjoints

Délégation aux organismes extérieurs

Voir tableau

Désignation des membres des commissions

Voir tableau

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal, en raison de son renouvellement et à l'unanimité des membres présents, a procédé à l'élection de 3 titulaires et 3 suppléants.

Sont élus :

Membres Titulaires :

Mme Dominique Lamy

M. Christophe Racle

Mme Brigitte Ferry-Daeschler

Membres Suppléants :

M. Nicolas Baldoïn

M. Jacques Bolot

M. Olivier Blanc

au sein de cette commission d'appel d'offres, Mme MAINGUET Marie-Odile, Maire, étant Président de droit.

Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal en matière de marchés publics et de remboursement d'assurance

Mme la Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22 et 2122-23) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, pendant la durée de son mandat.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et des services qui peuvent être passés sans formalités préalables, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- D'encaisser tous les remboursements versés par les assurances.

Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

- Mont'infos : Périodicité mensuelle après validation par les conseillers de la commission communication et Mme la Maire, diffusion par mail aux environs du 10 du mois.
- Diffusion des comptes-rendus : à faire rapidement aux Montinois par l'indication d'un lien internet communiqué dans le Mont'infos donnant accès directement aux comptes-rendus sur le site montain.fr. Problématique de la RGPD avec les données personnelles.
- Cartes avantages jeunes : Gratuites à partir de l'entrée au collège jusqu'à 25 ans jusqu'à présent. Gratuité de la carte à partir de 8 ans révolus au moment de la distribution et jusqu'à 25 ans.
- Achat d'un vidéoprojecteur de table et d'un réfrigérateur dans la cuisine
- Pot avec l'ancien conseil à organiser dès que possible – Mot de remerciement à envoyer à l'ancien conseil. A voir en réunion d'adjoints.
- Chantier de jeunes : Jeunes de 14 à 18 ans. Chantiers réfléchis avec Stéphane et Christophe sans outil dangereux. Pas de règle particulière, à part 3 heures par jour de 9 à 12 h puis repas partagé. Encadrement par un bénévole référent. 5 à 6 jeunes. Rémunération de 15 €/jour. Convocation des jeunes et des parents. Aspect participatif avec les jeunes en leur demandant ce qu'ils veulent faire. Possibilité de laisser une trace dans la commune.

La réunion s'est tenue sans public et en respectant les gestes « barrière » conformément aux préconisations.

Prochain Conseil Municipal : le mardi 7 juillet à 20h30